



Adhésion 2024

Courriels : president@anatpe.fr ou tresorier@anatpe.fr

Site : fnapte.fr

Conformément à l'article 5 des statuts votés lors de l'AGE du samedi 3 février 2024 :

« Sont membres actifs de l'ANATPE les assesseurs près les tribunaux pour enfants en activité, ainsi que toute personne portant intérêt à la justice des mineurs, ayant rédigé une déclaration d'intention et après acceptation par le conseil d'administration, qui y ont adhéré et sont à jour du versement de leur cotisation. »

☐ Nouvelle adhésion

☐ Renouvellement d'adhésion

CIVILITE : ☐ M ☐ Mme

NOM :

Prénom :

Assesseur : oui

non

Si oui, date du dernier arrêté de nomination :/...../20..... T. P. E. de :

Si non, merci d'adresser une déclaration d'intention au Président de l'ANATPE à president@fnapte.fr

Mon adresse :

Téléphone :

E-mail : (merci de l'écrire lisiblement)

Adhère à l'ANATPE et adresse sa cotisation de 25 euros :

- à privilégier : par Carte Bancaire (paiement sécurisé) sur le site AssoConnect [ADHESION ANATPE 2024](#)

- ou par virement bancaire avec l'IBAN : FR76 1350 7001 1031 7735 8211 628.

Le bulletin est à adresser par mail à l'adresse tresorier@anatpe.fr

- ou par chèque à l'ordre de l'ANATPE.

Le chèque et le bulletin sont à envoyer à : ANATPE chez Dominique KERLOCH 48 rue de Condé, 69002 LYON.

Date et signature